

Eté 1980, Première évaluation de la campagne de lutte contre les incendies de forêts en France méditerranéenne

Monsieur le Sous-Préfet Georges Lefèvre, Directeur de la Sécurité Civile des Bouches-du-Rhône, est chargé auprès du Préfet de Région de Provence - Alpes - Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, de coordonner la lutte contre les feux de forêts dans les 14 départements membres de l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt méditerranéenne (1). Il a bien voulu nous accorder, à l'intention des lecteurs de Forêt Méditerranéenne, une interview sur la campagne feux de forêts 1980.

forêt méditerranéenne

La gravité des feux de forêts varie beaucoup d'une année à l'autre. Ainsi, les surfaces incendiées en 1980, seraient d'après la presse quotidienne seulement le quart de ce qu'elles ont été en 1972. Est-ce exact ?

Georges Lefèvre :

Les enquêtes sur les incendies de l'été ne sont pas toutes terminées et rassemblées. Les chiffres définitifs ne sont donc pas encore connus(2). Il est probable que pour 1980, ils soient très près de 13 000 hectares alors qu'ils étaient de 53 000 hectares en 1979.

fm :

Le Service Météorologique a bien voulu nous remettre une note (3) qui fait la synthèse du risque météo au cours de la saison. Cette note appelle-t-elle quelques commentaires de votre part ?

G. L. :

Il est difficile de faire une synthèse fidèle du risque météo car il varie d'une région à l'autre. Toutefois, cette note est conforme à nos appréciations d'ensemble : le risque a été plus faible qu'en 1979, il est assez proche d'une bonne année normale, sauf pour la Corse où les conditions ont été plus difficiles que la moyenne.

Il faut noter toutefois que dans l'ensemble des départements méditerranéens le nombre de feux a été en 1980 de 3 696 ce qui est un chiffre assez proche de celui de 4 175 observé en 1979.

(1) Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Lozère, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes de Hautes-Provence, Alpes-Maritimes, Var, Ardèche, Haute-Corse, Corse du Sud.

(2) L'entretien s'est déroulé le 22 octobre 1980.

(3) Cette note figure à la fin de cette interview.

fm :

Que pensez-vous des causes d'incendies ? Généralement, les incendies éclatent quand l'air est sec et les présences humaines nombreuses en forêt, soit entre 10 et 16 heures. A lire la presse quotidienne on a l'impression qu'il y a eu d'assez nombreux départs de feux la nuit, ce qui laisse présumer des incendies volontaires. Avez-vous la même impression ?

G. L. :

Il est difficile de chiffrer les incendies imputables à chaque cause possible. Dans les enquêtes faites strictement 70 % des incendies sont déclarés de cause inconnue et si certaines enquêtes donnent des chiffres plus importants pour les causes connues, il s'agit de présomptions et non de certitudes.

J'estime cependant que nous avons eu beaucoup de feux d'origine criminelle. Ainsi, dans le seul département des Bouches-du-Rhône, en plus des 8 incendiaires arrêtés cet été, on peut localiser avec une sérieuse probabilité une bonne dizaine de pyromanes, inconnus et recherchés. Pour l'ensemble des quatorze départements de l'Entente, il a été procédé à près de cinquante arrestations.

fm :

Qui sont ces pyromanes ?

G. L. :

Ils sont de sexe masculin, beaucoup d'entre eux ont moins de 35 ans et souvent n'ont pas le degré de maturité correspondant à leur âge. Mais nous ne rencontrons pas que des débiles ordinaires parmi les incendiaires. Certains font preuve d'une sérieuse habileté pour le choix du lieu et l'heure de leur forfait. A cet égard, l'augmentation du nombre des éclosions nocturnes est préoccupante et justifiera que soit renforcé le dispositif de sécurité de nuit.

Enfin, une meilleure connaissance du profil psychiatrique des incendiaires serait utile pour mieux lutter contre cette forme de délinquance.

fm :

Quel enseignement tirez-vous de la campagne 1980 pour améliorer la prévention des incendies ?

G. L. :

Je constate que depuis dix ans, malgré les campagnes de prévention, le **nombre des incendies** reste très élevé, même si ces 3 dernières années le total dans les 14 départements concernés a diminué : 4 362 en 1978, 4 175 en 1979, 3 696 en 1980. En tout cas il n'est pas en corrélation avec les conditions météorologiques qui semblent avoir peu d'influence à cet égard si ce n'est lors d'années très pluvieuses.

fm :

Ne pensez-vous pas que le nombre des incendies est un indicateur assez précaire ? Il suffit d'améliorer le dispositif d'enquête dans un département où il était déficient pour qu'aussitôt les incendies étant mieux recensés, leur nombre augmente.

G. L. :

C'est peut-être une explication. On peut penser aussi que la fréquentation touristique augmente d'une année à l'autre et avec elle le risque potentiel d'incendie, en sorte que la prévention contient l'augmentation du nombre de feux, ce qui est déjà très positif, mais sans cependant la réduire de façon déterminante.

Mais de toute façon, je ne suis pas satisfait de cette explication et je voudrais obtenir une réduction plus significative du nombre de feux. Peut-être pour cela faudrait-il modifier nos méthodes d'information du public en se fondant sur des données plus sélectives que celles qui ont été demandées jusqu'à présent à l'opération « Prométhée » (4). Depuis que nous disons : il faut protéger la forêt, tout le monde est d'accord. Alors peut-être faut-il mieux dire comment la protéger ?

L'action éducative en faveur des jeunes doit être poursuivie, c'est un bon travail en profondeur et il a même des répercussions sur les adultes. Mais par ailleurs, à la succession des campagnes annuelles tous azimuts, il faudrait substituer tous les ans une campagne orientée sur des thèmes bien précis et qui pourraient varier d'une année à l'autre. Ainsi, pour 1981, pourrait être retenu le **thème du débroussaillage** : respect de la réglementation, élevage en forêt, protection des habitations. Cela serait aussi l'occasion de mieux faire comprendre ce que doit être le débroussaillage préventif, notion souvent mal reçue parce que mal interprétée.

fm :

Pouvons-nous aborder la lutte contre le feu ?

L'opinion publique est très sensible à ce renforcement des moyens de lutte. Ne pensez-vous pas qu'il serait peut-être plus important de parler de l'organisation de la lutte ?

G. L. :

C'est bien mon avis. L'efficacité de la lutte dépend de trois facteurs : **les moyens, les hommes, l'organisation**.

Pour les **moyens**, vous savez qu'en 1980 ils ont été considérablement renforcés. Si l'effort entrepris est poursuivi dans les années qui viennent, le problème des moyens ne tardera pas à être réglé.

En outre, des moyens nouveaux sont apparus. Ainsi, cette année des cellules de première intervention aérienne ont fonctionné dans 5 départements de l'Entente. Résultat : dans les Bouches-du-Rhône sur 119 feux observés, 84 % ont été éteints sans renfort exceptionnel terrestre ou aérien lourd : la surface brûlée a été de moins de 5 hectares par feu et de moins de 1 hectare pour 80 % de ces feux.

Pour les **hommes**, le problème est plus difficile. Au cours de l'été, je me suis efforcé d'aller sur le terrain de

jour comme de nuit accompagner les pompiers dans leurs interventions. Leur travail est très pénible et pour être efficace demande une excellente forme physique, du dynamisme et une bonne formation technique. J'ai souvent, mais hélas pas toujours, retiré de mes sorties une grande satisfaction : la lutte contre le feu peut être très efficace, il y a d'excellentes unités, j'en ai eu la démonstration. Mais cela suppose pour les cadres une formation et un entraînement très sérieux, ainsi que beaucoup de vigilance dans le recrutement et dans les promotions ; je compte être très strict à cet égard car, en vérité, il reste encore beaucoup à faire.

C'est du reste la raison pour laquelle le Ministère de l'Intérieur a décidé de consacrer d'importants moyens financiers en faveur de la formation.

Pour l'**organisation**, nous avons développé l'installation dans chaque département d'un « centre opérationnel d'intervention et de secours » (C.O.D.I.S.). C'est un centre de renseignement et de commandement qui doit être distinct du Poste de commandement des pompiers de la grande ville, chef-lieu du département comme cela était trop souvent le cas antérieurement. Les feux de forêts et les feux urbains sont trop différents et la sécurité d'une grande ville trop absorbante pour que les deux fonctions soient confondues. La réorganisation dans cette voie est pratiquement terminée sauf pour un département.

Le C.O.D.I.S. est en liaison avec les postes vigies, les patrouilles, les centres de secours. C'est là que, compte tenu des conditions de terrain et des conditions météo, sont mis en mouvement les moyens terrestres et les moyens aériens dont dispose le département. C'est de là que partent les demandes de renforts interdépartementaux : colonnes mobiles de pompiers et moyens aériens lourds.

Enfin, nous avons créé des **zones opérationnelles**. C'est une expérience de décentralisation sur des Chefs de Centres principaux qui assument dans leur secteur la charge de tous les problèmes de la lutte. Certains résultats ont été excellents. Ils ont permis à des Chefs de Centres de se révéler. Cette expérience sera poursuivie en liaison avec l'Etat-major départemental.

fm :

La presse a fait état de la confirmation et même du renforcement des pouvoirs de coordination qu'exerce le Préfet de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur à l'égard des Préfets des 13 autres départements membres de l'Entente interdépartementale...

G. L. :

C'est exact. Le 23 mai, le Ministre de l'Intérieur a réuni tous les Préfets de ces départements et les membres du Bureau de l'Entente pour faire le point sur la préparation de la campagne 1980.

A cette occasion, le Ministre a précisé que le Préfet de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur avait une mission interrégionale en matière de lutte contre les feux de forêts. C'est pour cela que sont placés sous son autorité un Chargé de mission et le C.I.R.C.O.S.C. de Valabre (Centre interrégional de coordination de la sécurité civile) chargé de coordonner les moyens nationaux – avions, unités d'instruction de la Sécurité civile, unités spécialisées des Armées (5) et les colonnes mobiles départementales.

fm :

On a fait état de la généralisation du Plan Mistral qui, dans le Var, conduisait à mettre les pompiers en alerte sur le terrain en cas de risque météo sévère. Qu'en est-il ?

(4) Organisation interservice et interrégionale qui rassemble et traite les statistiques des feux de forêts.

(5) A ce jour, 14 unités militaires sont organisées et entraînées pour prêter leur concours dans la lutte contre les feux de forêts.

G. L. :

C'est exact. Le Ministre de l'Intérieur a demandé aux 14 Préfets concernés d'élaborer chacun un « **Plan alarme** » qui prévoit diverses mesures destinées à accélérer la première intervention et, par exemple, en cas de risque météo très sévère :

- un quadrillage du terrain par des détachements de pompiers de façon qu'ils puissent intervenir en tout lieu spécialement menacé en 15 minutes;
- la mise en vol d'avions-citerne légers qui assurent un guet armé susceptibles d'intervenir très vite et qui doivent reprendre leur mission de guet dès qu'ils sont relevés par les pompiers ou par des avions-citerne lourds. 130 alertes en vol ont ainsi été assurées pendant l'été.

fm :

Ce dispositif du « Plan Alarme » a été renforcé dans certains cas par des mesures de police exceptionnelles. Pouvez-vous nous dire dans quelles conditions cela s'est fait ?

G. L. :

D'une façon générale, le nombre des patrouilles de surveillance a été renforcé : ainsi dans les Bouches-du-Rhône de 7 patrouilles l'an dernier, nous sommes passés à 14. Mais certains jours nous avons mis en mouvement plus de 45 patrouilles en faisant appel exceptionnellement à la Gendarmerie, à la Police urbaine et aux C.R.S. D'autre part, le Préfet a interdit certains jours toute circulation dans les forêts du département. Une telle mesure avait déjà été pratiquée dans le passé par la ville de Marseille pour protéger le Domaine de Luminy.

fm :

Quelles ont été les réactions devant ces différentes mesures : ne sont-elles pas jugées trop coûteuses par les collectivités et trop contraignantes par le public ?

G. L. :

Le Plan Alarme est coûteux. Mais cependant la campagne 1980 a été bien moins coûteuse que celle de 1979 et de très loin. D'autre part, si le « Plan Alarme » avait existé en 1979, la campagne eut été certainement moins coûteuse à tous égards. Pour le public, et concernant l'interdiction de pénétrer en forêt, nous avons bien reçu quelques réclamations d'associations d'amis de la nature mécontents d'être traités comme tout un chacun alors qu'ils ont eux-mêmes le souci de protéger la forêt. Mais une telle mesure ne peut pas être efficace si elle est trop sélective. Au surplus, elle ne s'applique que durant une très courte période. Par contre, les services responsables de la police, et surtout la Gendarmerie, ont constaté que cette interdiction a grandement facilité leur tâche à un moment où celle-ci était essentielle pour protéger la forêt.

En cas de besoin cette interdiction sera renouvelée, mais à la lumière de l'expérience de cette année ses modalités seront améliorées.

fm :

Quel a été le rôle du Département de Brignoles (6) ?

G. L. :

L'unité d'instruction de Brignoles (U.I.S.C. 7) a mis en place des détachements en Corse, comme chaque année, et

(6) Unités environ 400 appelés formant un Département de la Sécurité civile stationné à Brignoles.

(7) Unités de 24 hommes à la charge pour moitié du département et pour moitié de l'Etat, confiées à l'Office national des Forêts pour entretenir les équipements en hiver et pour lutter contre le feu en été.

sur le continent elle a fourni des renforts aux sapeurs pompiers des différents départements, soit par des mises en place préventives, soit au cours d'opérations sur des feux déclarés. Il faut aussi mentionner le rôle identique joué par l'U.I.S.C. 1 de Paris pour le Languedoc.

fm :

Quel est le rôle des Comités communaux « feux de forêts » ?

G. L. :

Ils permettent d'organiser l'action bénévole dans la surveillance, le guidage des pompiers, quelquefois même dans la première intervention lorsque ces comités sont dotés d'un matériel de premier secours.

De plus, ils ont un rôle permanent dans la tenue à jour des cartes communales et peuvent participer aux actions de prévention telles que le débroussaillement.

fm :

N'était-il pas question de créer de nouvelles unités de sapeurs forestiers (7) ?

G. L. :

4 unités supplémentaires ont pu être créées en 1980. L'action de ces unités est jugée très efficace et si des départements le souhaitent, la création de telles unités qui sont prises en charge à 60 % par l'Etat tant pour l'investissement que le fonctionnement, se poursuivra.

fm :

Ne devrait-on pas renforcer les moyens aériens ?

G. L. :

En plus des 12 « Canadair » déjà en service les années précédentes, nous sommes passés de 1 à 3 DC 6 (capacité de près de 12 000 litres – vitesse 380 km/h – possibilité de largage sur 700 m de longueur).

Pour les moyens légers, nous sommes passés de 2 à 9 avions-citerne (capacité 1 000 à 1 700 litres) et 2 avions d'observation.

fm :

Avez-vous employé des retardants ?

G. L. :

Le développement de l'emploi des retardants a été amorcé cette année grâce à l'arrivée des DC 6 qui font le plein au sol. Ils sont ravitaillés avec du retardant liquide à base de phosphates ammoniacaux dilué dans de l'eau. L'effet sur la végétation qui n'en souffre aucunement est excellent pour dresser une ligne d'arrêt devant le feu. Nous disposons de trois stations pour retardants liquides, dans le Var, les Bouches-du-Rhône et l'Hérault.

Sept autres stations utilisant des retardants en poudre sont réparties dans les autres départements.

Pour les « Canadair », qui en général font le plein par écopage sur un plan d'eau, l'emploi du retardant est plus exceptionnel. Enfin, les pompiers n'emploient les retardants au sol que très rarement. Cependant, il serait intéressant d'étudier comment renforcer l'efficacité des pare-feu par l'épandage de retardants.

Pour terminer, je voudrais vous parler de l'**équipement des forêts et de la cartographie**. Un gros effort est poursuivi par les services du Ministère de l'Agriculture pour faciliter la lutte contre les incendies. Des points d'eau, tels que les citernes, de plus en plus nombreux chaque année, sont mis à la disposition des pompiers. De même, des kilomètres de pistes et de tranchées pare-feu ont été ouverts. Ces dernières ne sont pas suffisantes, on le sait bien, pour arrêter seules le développement des feux. Mais elles

sont de bonnes lignes d'appui pour l'action des pompiers si ceux-ci savent s'en servir et si elles sont parfaitement entretenues, ce qui malheureusement n'est pas encore toujours le cas du reste mais qui le sera de plus en plus grâce à l'action des forestiers sapeurs.

Il est donc important que cet effort d'équipement soit complété par une cartographie et une signalisation adaptées.

Nous remercions Monsieur le Sous-Préfet Lefèvre pour les informations très complètes qu'il nous a fournies au cours de cette interview et le félicitons, ainsi que tous ses collaborateurs, pour les résultats remarquables qu'il a obtenus au cours de la campagne : la surface incendiée en 1980 a été la plus faible pour les dix dernières années.

Commentaires sur les caractéristiques météorologiques de l'été 1980 pour les régions du pourtour méditerranéen, comparées à celles de l'été 1979

Les 2 critères pris en compte pour développer cette analyse sont :

1. – *La sécheresse représentée par la réserve en eau du sol avec pour seuils critiques 50 mm et 30 mm.*
2. – *le nombre de jours de vent fort.*

On a comparé les deux années 1979-1980 considérées suivant 6 régions du pourtour méditerranéen plus les régions corses.

Roussillon : Tandis que l'été 1979 a vu sa réserve en eau du sol inférieure ou égale à 50 mm pendant 24 jours consécutifs entre le 2 juillet et le 15 août, l'été 1980 n'a subi une telle faiblesse dans la réserve hydrique que pendant 2 périodes discontinues, l'une de 10 jours, du 5 au 15 août, l'autre de 5 jours du 20 au 25 août.

Considérant le critère « vent fort », nous remarquerons que si l'été 1980 a été globalement soumis à davantage de jours de vent fort que l'été 1979, le mois d'août 1979 a subi 15 journées de vent fort contre seulement 9 en 1980. Autrement dit la sécheresse relative signalée plus haut pour 1979 a pu être accentuée par les effets de vents plus fréquents.

Languedoc occidental : Dans cette région et en 1980 la réserve en eau du sol n'a été égale ou inférieure au seuil critique 50 mm que du 23 au 25 août, tandis que l'été 1979 a été caractérisé par deux longues périodes sèches entre le 21 juillet et le 14 août d'une part et le 5 et le 20 septembre d'autre part. Le second seuil critique de 30 mm a même été atteint le 14 août. Globalement les jours de vent fort ont été plus nombreux en 1980 (25% en plus environ).

Bas-Languedoc : En 1980 la sécheresse s'est manifestée seulement à partir du 21 juillet et jusqu'au 15 août avec atteinte du second seuil critique aux environs du 7 août. Une seconde période sèche a duré du 18 au 25 août, alors qu'en 1979 antérieurement au 28 juin, la réserve en eau était déjà déficitaire et qu'elle l'est restée jusqu'au 20 septembre au moins.

Les ventes forts en 1980 ont été aussi nombreux qu'en 1979, avec toutefois une répartition différente. La grande période sèche d'août 1979 avait été en effet marquée par 10 jours de vent fort. Dans le même temps en 1980, il n'y en a eu que 3.

Provence occidentale : Une période sèche marque la région entre le 24 juillet et le 26 août avec atteinte du

C'est pourquoi dans plusieurs départements des cartes de D.F.C.I. au 1/25 000 ou 1/50 000 ont été éditées pour les pompiers.

En outre, en 1980, tous ceux qui participent à la lutte contre les feux de forêts ont été dotés de cartes au 1/100 000 réalisées par l'Institut géographique national pour faciliter les déplacements et situer les points à rallier au moyen d'un système de coordonnées commun à tous.

Nous remercions Monsieur le Sous-Préfet Lefèvre pour les informations très complètes qu'il nous a fournies au cours de cette interview et le félicitons, ainsi que tous ses collaborateurs, pour les résultats remarquables qu'il a obtenus au cours de la campagne : la surface incendiée en 1980 a été la plus faible pour les dix dernières années.

seuil critique 30 mm le 9 août. Pendant cette période les vents forts ont été nombreux mais sans incidence par trop néfaste. En 1979 le point critique de sécheresse était enregistré antérieurement au 30 juin pour se poursuivre jusqu'au 30 septembre. Atteinte du seuil 30 mm vers le 9 août. Les vents cet été-là ont été surtout nombreux en juillet. On connaît les effets.

Provence orientale Dans cette région, le premier seuil de référence déterminant la sécheresse a été atteint en 1980 le 25 juillet, il s'est maintenu avec des valeurs lui étant inférieures jusqu'au 26 août, le second seuil s'étant manifesté le 11 août. Par contre, durant la période estivale de 1979, le seuil critique est apparu dès le 25 juin et s'est maintenu jusqu'après le 30 septembre. C'est en Provence orientale qu'on a rencontré en 1980 le plus grand nombre de jours de vent fort. Ils se sont surtout manifesté en juin et août, tandis qu'en 1979, c'est essentiellement le mois d'août qui a été très venté.

Côte d'Azur : Pour les deux, 1980 et 1979, les conditions de sécheresse sont ici comparables à celles ayant régné en Provence orientale, avec toutefois des jours de vent fort quatre fois moins nombreux en 1980 (44 contre 11) et en 1979 (29 contre 7).

Corse : On assiste en 1980 à une longue période sèche débutant sur l'ensemble de l'île le 14 juillet. Pendant les deux été la sécheresse s'est poursuivie jusqu'au 20 septembre au moins. Le seuil critique de 30 mm a été atteint à plusieurs reprises en Corse orientale et le 11 août en Corse occidentale.

Les vents forts ont été peu nombreux en 1980, mais néanmoins plus fréquents qu'en 1979.

Conclusion

En résumé on peut dire qu'au cours de l'été 1980, exception faite de la Corse, le pourtour méditerranéen a été soumis à une période de sécheresse plus tardive, moins rigoureuse et moins longue que celle qu'a sévi en 1979. Les vents forts par contre ont été plus nombreux en 1980.

**Direction régionale du Sud-Est
de la Météorologie
Bureau climatologique**